

Conseil Communautaire du 27 Juin 2013

**DELIBERATION N°33-CC / 2013 / CCDS
AFFECTATION DU RESULTAT 2012**

L'an deux mil treize et le vingt-sept juin à seize heures, le conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET

Titulaire présents :

Messieurs Charles RINGUET, Robert PUTCHA, Adelson MAGLOIRE, François MINFIR, Madame Karine ZULEMARO

Titulaires absents excusés : M. Jean-Claude MADELEINE

Conseillers communautaires

Secrétaire de séance : Karine ZULEMARO

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS en date du 21 juin 2013,

Vu le pv de carence du conseil communautaire du 25 juin 2013

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1. DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

Article 2 : DECIDE d'affecter le résultat conformément au tableau ci-dessous



Budget général :

Résultat de fonctionnement :	2 588 888,80 €
Résultat d'investissement :	- 1 062 125,38 €
Décision d'affectation en réserves (article 1068)	1 062 125,38 €
Report en excédent de fonctionnement :	1 526 763,42 €

COMPTE ADMINISTRATIF (€)	2012
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	15 047 819,00
Dépenses de fonctionnement	13 813 725,74
Résultat de l'exercice	1 234 093,26
Résultat reporté (002)	1 354 795,54
Résultat à affecter	2 588 888,80
INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement réalisées	64 221,11
Dépenses d'investissement réalisées (-)	43 719,19
Résultat d'exécution de l'exercice	20 501,92
Résultat reporté	0,00
Solde des restes à réaliser	-1 082 627,30
Excédent/Besoin d'autofinancement investissement	-1 062 125,38
Affectation en réserves (1068)	1 062 125,38
Report en fonct. (002)	1 526 763,42
Déficit reporté (002)	0,00
Résultat reporté (001)	20 501,92

Article 3.

AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 20
- Nombre de conseillers présents : 4
- Pour : 3
- Contre :
- Abstention(s): 1

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 27 Juin 2013
Pour extrait et certifié conforme

**P°/Le Président, empêché et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président**

Charles RINGUET

